

STERNES
58 procédures déclenchées en 2007

Le STERNES est un dispositif de réduction des rejets soufrés spécifique à la région de l'étang de Berre et Gardanne. Il est mis en place par le Préfet et impose aux industriels de réduire leurs émissions en dioxyde de soufre.

Le STERNES général est déclenché sur prévisions météorologiques, lorsque les conditions sont favorables à une pollution au dioxyde de soufre sur l'ensemble de la région de l'étang-de-Berre. 11 industries doivent alors contrôler leurs rejets soufrés.

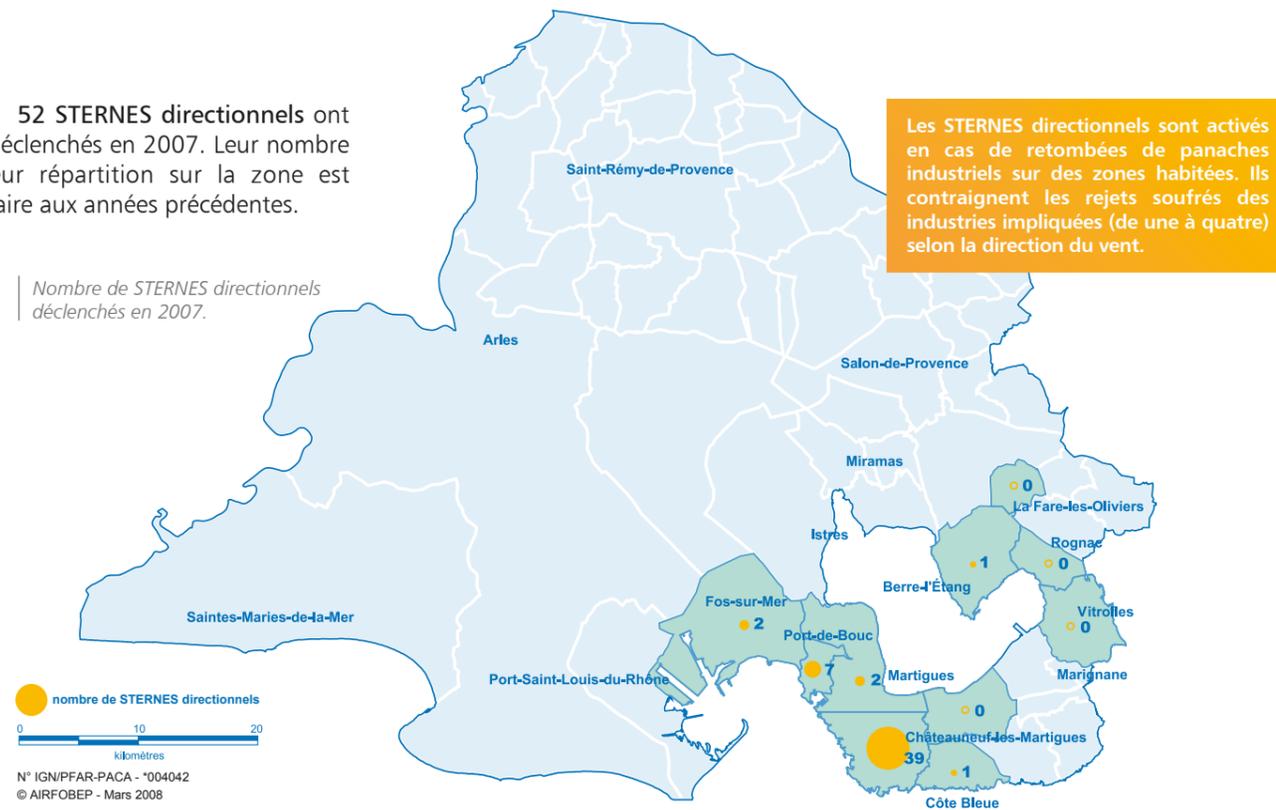
STERNES GÉNÉRALISÉS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
nombre de déclenchements	6	3	0	1	6	7	6
total du nombre d'heures	204	72	0	21	192	168	144
nombre de procédures ≤ 24 h	4	3	0	1	4	7	6
nombre de procédures ≥ 48 h	1	0	0	0	2	0	0

Évolution annuelle du nombre de STERNES généralisés déclenchés.

6 procédures ont été déclenchées en 2007, toutes ont duré moins de 24 heures.

52 STERNES directionnels ont été déclenchés en 2007. Leur nombre et leur répartition sur la zone est similaire aux années précédentes.

Nombre de STERNES directionnels déclenchés en 2007.



Les STERNES directionnels sont activés en cas de retombées de panaches industriels sur des zones habitées. Ils contraignent les rejets soufrés des industries impliquées (de une à quatre) selon la direction du vent.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE DIOXYDE DE SOUFRE

- Bilan annuel de la qualité de l'air
- Bilan mensuel de la qualité de l'air
- Plaquette " Les procédures d'information-recommandations SO₂ "
- Plaquette " Les procédures STERNES "

Pour en savoir plus sur la qualité de l'air



Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région de l'étang de Berre et de l'ouest des Bouches-du-Rhône



Route de la Vierge - 13500 Martigues • Tél. 04 42 13 01 20 - Fax. 04 42 13 01 29

Site Internet : www.airfobep.org • E-mail : airfobep@airfobep.org • Serveur vocal : 04 42 49 35 35 (selon tarification en vigueur)



Qualité de l'air

Bilan 2007

SO₂

Spécial mars 2008

Une année dans la continuité des précédentes

Dioxyde de soufre

Étang de Berre et ouest des Bouches-du-Rhône

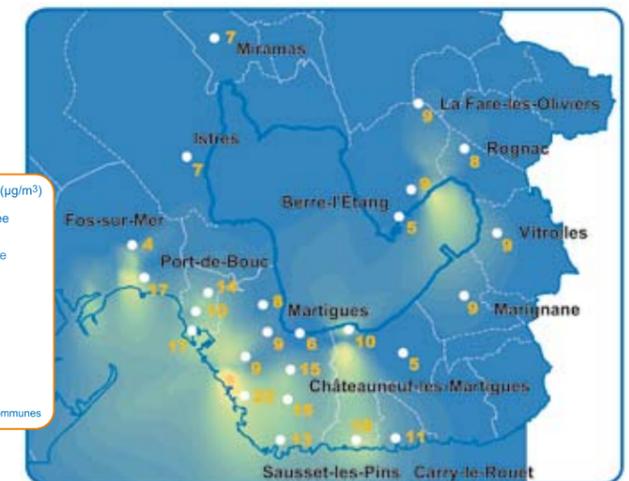
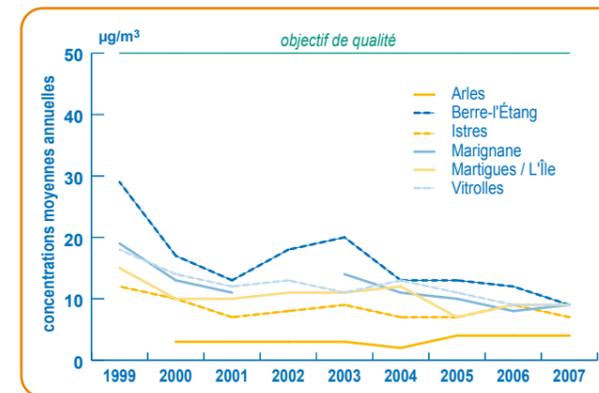
■ ■ Le dioxyde de soufre un polluant industriel, nocif pour la santé et l'environnement

Le dioxyde de soufre (SO₂) provient de la combustion de combustibles fossiles tels que les fiouls ou le charbon. Son origine dans la région est principalement industrielle (centrales thermiques, grosses installations industrielles de combustion). Ce polluant est un irritant des muqueuses, de la peau, des voies respiratoires supérieures (exacerbation des gênes respiratoires, troubles de l'immunité du système respiratoire...). Sur le plan environnemental, le dioxyde de soufre se transforme en acide sulfurique au contact de l'humidité de l'air et participe au phénomène de pluies acides. Il contribue également à la dégradation des matériaux des monuments.

■ ■ Pollution de fond l'objectif de qualité est respecté

La pollution de fond correspond à des niveaux de polluants dans l'air sur des périodes relativement longues (l'année pour le dioxyde de soufre). L'impact sanitaire de cette pollution est prédominant.

L'indicateur réglementaire d'une pollution de fond par le dioxyde de soufre est le dépassement de l'objectif de qualité fixé à 50 µg/m³/an.



Estimation des moyennes annuelles en dioxyde de soufre par mesure, modélisation et méthode géostatistique.

Toutes les stations de mesure d'AIRFOBEP respectent l'objectif de qualité depuis de nombreuses années. La pollution de fond a baissé significativement depuis 1999, du fait de la baisse des émissions industrielles.

En 2007, les concentrations moyennes annuelles de dioxyde de soufre mesurées sur le réseau d'AIRFOBEP varient entre 4 et 22 µg/m³ en fonction des sites de mesure.

Évolution des concentrations moyennes annuelles en dioxyde de soufre (6 stations présentées sur les 28 du réseau).

→ Quel AIR est-il ?

Le premier réflexe est de s'informer



Indice de la qualité de votre air 24h/24

> Tél. 04 42 49 35 35 * ou > Site internet www.airfobep.org

*Selon tarification en vigueur

Impression : IFFENDIK / TOULON / 04 94 03 77 54 • Papier recyclé • Numéro spécial du bulletin mensuel d'information sur la qualité de l'air publié par AIRFOBEP

Pollution de pointe

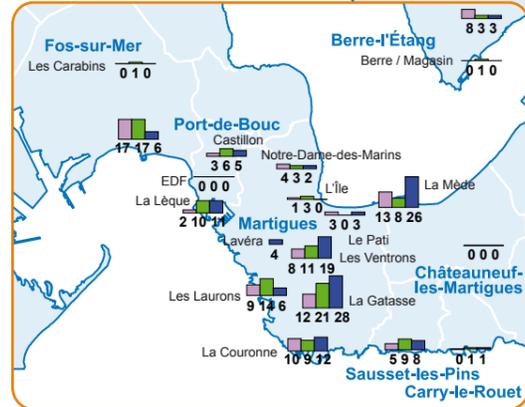
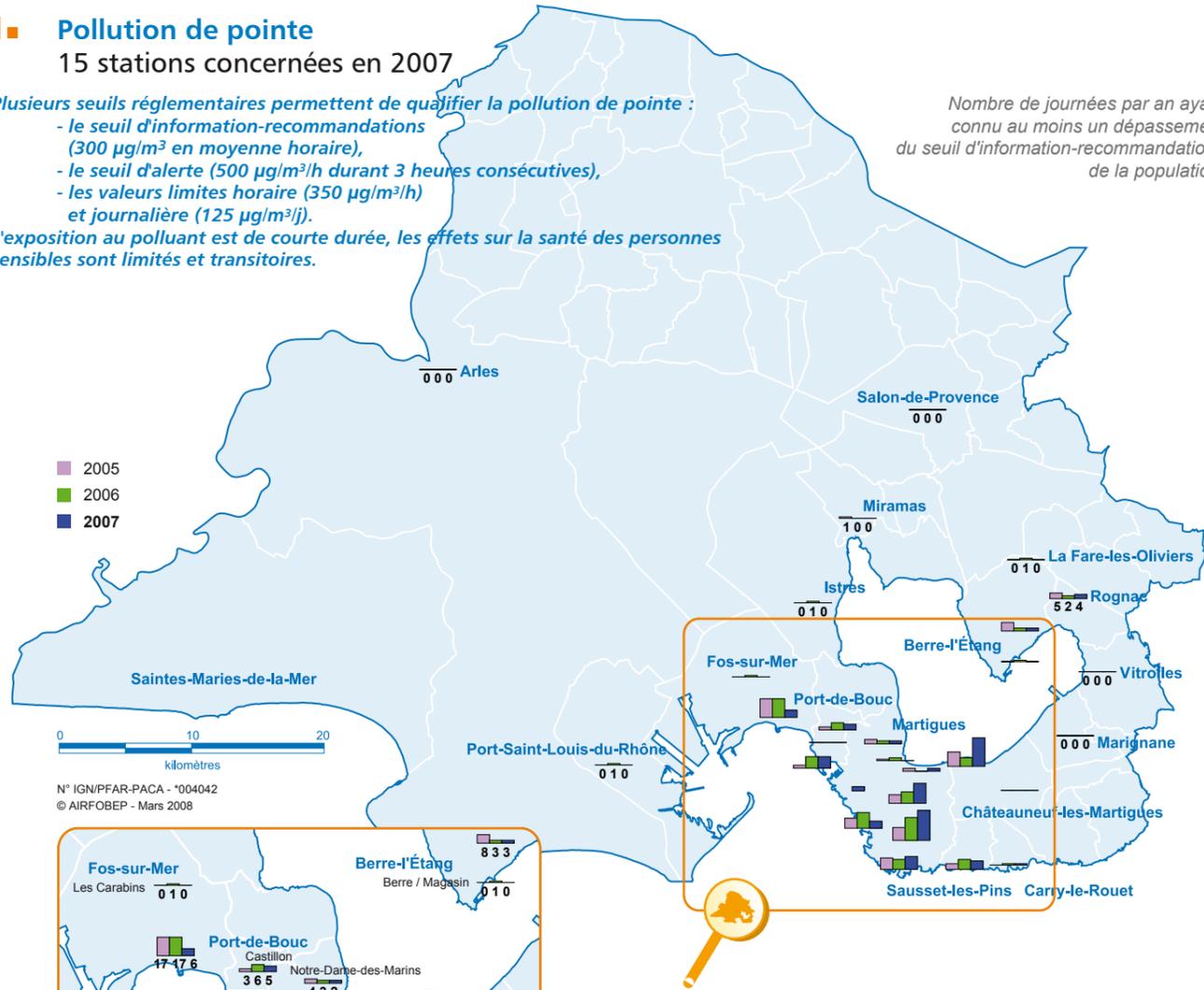
15 stations concernées en 2007

Plusieurs seuils réglementaires permettent de qualifier la pollution de pointe :

- le seuil d'information-recommandations ($300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire),
- le seuil d'alerte ($500 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$ durant 3 heures consécutives),
- les valeurs limites horaire ($350 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$) et journalière ($125 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{j}$).

L'exposition au polluant est de courte durée, les effets sur la santé des personnes sensibles sont limités et transitoires.

Nombre de journées par an ayant connu au moins un dépassement du seuil d'information-recommandations de la population.



Des dépassements du seuil d'information-recommandations ont été constatés dans des zones situées à proximité des activités émettrices de dioxyde de soufre ou plus fréquemment sous le vent de celles-ci :

- Berre-l'Étang, Châteauneuf-les-Martigues, Fos-sur-Mer, Martigues, Port-de-Bouc et Rognac.

Des zones plus éloignées des sites industriels, ne connaissent pas ou qu'exceptionnellement des dépassements du seuil d'information-recommandations :

- Arles, Carry-le-Rouet, Istres, La Fare-les-Oliviers, Marignane, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Vitrolles.

Les procédures d'information-recommandations et d'alerte à destination du public sont déclenchées quand deux analyseurs d'une même zone atteignent le seuil d'information-recommandations ou le seuil d'alerte.

	niveau d'information-recommandations	niveau d'alerte
nombre de déclenchements	18	0
zone concernée et nombre de déclenchements	Quartiers Sud de Martigues 18	0

Nombre de déclenchements des procédures d'information-recommandations et d'alerte de la population en 2007.

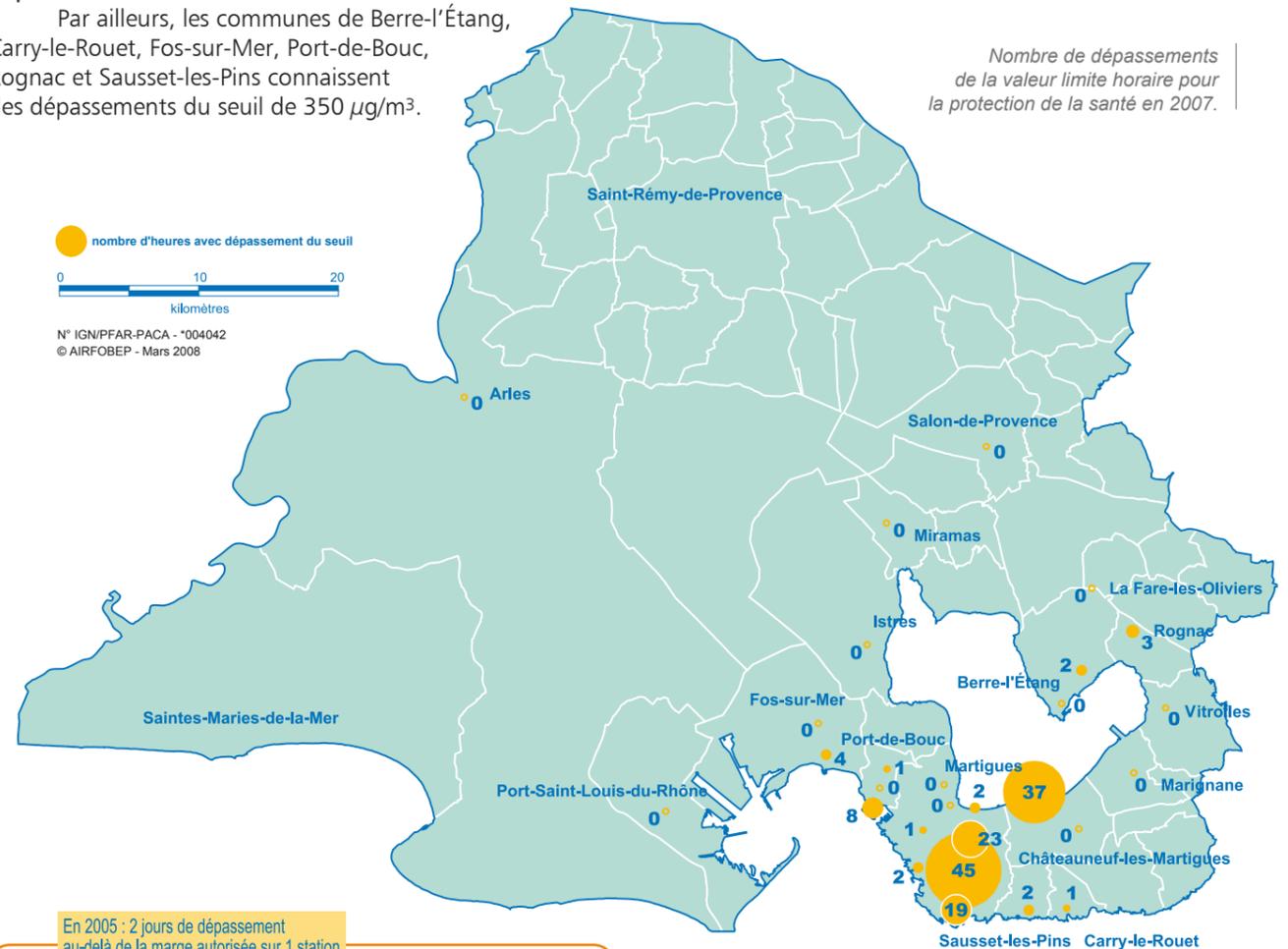
Dépassements des valeurs limites horaire et journalière

La valeur limite horaire pour la protection de la santé humaine, fixée à $350 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an, n'a pas été respectée en 2007 sur deux sites de mesure. Les stations de Martigues / La Gatasse et Châteauneuf / La Mède totalisent 34 heures de dépassements au-delà de ces 24 heures tolérées.

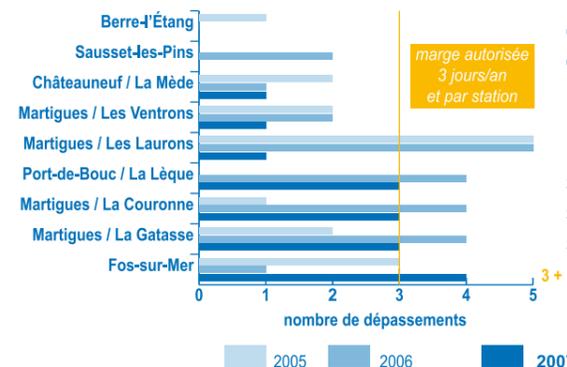
Par ailleurs, les communes de Berre-l'Étang, Carry-le-Rouet, Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc, Rognac et Sausset-les-Pins connaissent des dépassements du seuil de $350 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Une valeur limite est un niveau maximal de concentration de polluant dans l'atmosphère, fixé sur la base de connaissances scientifiques, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances pour la santé humaine et l'environnement.

Nombre de dépassements de la valeur limite horaire pour la protection de la santé en 2007.



En 2005 : 2 jours de dépassement au-delà de la marge autorisée sur 1 station
En 2006 : 5 jours sur 4 stations
En 2007 : 1 jour sur 1 station



La valeur limite journalière pour la protection de la santé humaine, fixée à $125 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière, ne doit pas être dépassée plus de trois jours par an.

Un seul dépassement de la valeur limite journalière a été enregistré en 2007 (station de Fos-sur-Mer) contre 5 en 2006 (sur 4 stations différentes).

Nombre annuel de dépassements de la valeur limite journalière pour la protection de la santé.